



Coalition de la **S**ociété Civile pour le **M**onitoring **E**lectoral

Déclaration préliminaire de la COSOME sur les élections présidentielles du 28 juin 2010

Plus de 4500 observateurs de la Coalition de la Société Civile pour le Monitoring Electoral COSOME ont assuré l'observation des élections présidentielles intervenues en date du 28 juin 2010 dans les 129 communes du pays.

Les élections présidentielles se sont déroulées dans un contexte politico-sécuritaire tendu marqué par une grande divergence entre le parti au pouvoir et les partis de l'opposition sur l'issue des élections communales.

Les partis d'opposition déploraient « une mascarade électorale » et exigeaient la reprise des élections communales ainsi que la révocation des membres de la CENI. Regroupés dans l'alliance démocratique pour le changement « ADC Ikibiri », ces partis ont retiré leurs candidatures à l'élection présidentielle et ont appelé la population à boycotter le scrutin présidentiel.

Aussitôt, le Ministre de l'intérieur a interdit les réunions des partis politiques qui n'avaient pas de candidats aux élections présidentielles. De plus, des membres des partis politiques de l'opposition ont été arrêtés ou malmenés.

Dans ce contexte, la COSOME a assisté à la dégradation de la situation sécuritaire allant des actes de vandalisme des symboles des partis au lancement des grenades jusqu'à des assassinats.

Malgré la tension, le scrutin s'est déroulé dans le calme et la sérénité sur l'ensemble du territoire

La COSOME tient à saluer certaines améliorations dans l'organisation technique du scrutin : emplacement des isolements, disponibilité du matériel électoral, respect de l'horaire, proclamation rapide des résultats.

La COSOME constate que les forces de l'ordre se sont bien comportées en assurant la sécurité de la population.

La COSOME tient à féliciter les journalistes et les médias pour le professionnalisme et l'endurance dont ils ont fait preuve dans la couverture du scrutin.

Quoique le vote se soit déroulé dans le calme et la sécurité, des irrégularités ont été observées :

La COSOME déplore que des cas d'emprisonnement des opposants politiques aient précédé le scrutin.

La COSOME déplore des actes de violence qui ont émaillé les élections présidentielles : des grenades lancées dans certains endroits de la capitale de Bujumbura, à Rubira dans la commune Mpanda et Nyenkarange dans la commune Rugazi en province de Bubanza, des coups de feu entendus dans certaines localités de la province de Cibitoke.

La COSOME déplore aussi que certains jeunes du parti au pouvoir se soient substitués à la police pour assurer la sécurité sur certains bureaux de vote le jour du scrutin comme il en a été à l'Ecole Primaire Nkanka de la commune Giharo en province de Rutana. La COSOME considère que la sécurité est une affaire des forces de sécurité et non d'un autre groupe quelconque.

La COSOME a été aussi informée des cas des autorités administratives qui ont forcé les gens à aller voter en les retirant des champs tout comme d'autres acteurs de l'opposition qui les dissuadaient d'aller voter. Le vote est certes un droit, mais il s'exerce dans la liberté.

La COSOME déplore l'usage des biens de l'Etat ou d'entreprises paraétatiques pour des fins électorales.

La COSOME déplore par ailleurs que certains membres de bureaux de vote aient obligé des observateurs des organisations de la société civile à signer les procès verbaux comme il en a été sur plusieurs bureaux de vote à Bubanza, Bujumbura, Rutana, Cankuzo et ailleurs. De plus, des mandataires ont signé des procès verbaux avant la clôture du scrutin.

La COSOME déplore également que les instructions données par la CENI dans les médias ne parvenaient pas aux bureaux de vote qui ne disposaient de postes récepteurs.

La COSOME déplore enfin la décision de la CENI de supprimer la nuit électorale alors que, par tradition, elle contribue à la transparence électorale.

De tout ce qui précède, la COSOME recommande

Au Gouvernement :

- De renforcer la sécurité de tous les citoyens sans exception ;
- De promouvoir le débat contradictoire et responsable sur la situation socio-politique qui prévaut ;
- De Respecter ses engagements constitutionnels en rapport avec l'exercice de droits et libertés publiques.

A la CENI :

- De continuer à améliorer ses prestations et corriger les irrégularités constatées ;
- De renforcer la formation des membres des bureaux de vote ;
- D'améliorer les conditions de dépouillement notamment par un éclairage adéquat.

Aux partis politiques :

- De faire preuve d'esprit d'ouverture et de s'engager dans un dialogue constructif et responsable ;
- De respecter le code de conduite des partis politiques, des médias et de l'administration.